

Traitement par immunoglobuline sous-cutanée: premières informations pour les médecins intéressés (FR)

La prescription d'immunoglobulines sous-cutanées nécessite une garantie de prise en charge des coûts par l'assurance-maladie.

Les immunoglobulines sous-cutanées sont administrées à l'aide d'une pompe. Sur la base de l'ordonnance, l'infirmière ou l'infirmier responsable commande le matériel et la pompe appropriée. Pour bénéficier d'un accompagnement thérapeutique par une infirmière ou un infirmier spécialisé/e, le patient ou la patiente doit se procurer la thérapie, y compris les médicaments d'urgence, le matériel supplémentaire et la pompe, auprès de MediService.

Déroulement étape par étape:

1	Demander une garantie de prise en charge des coûts à l'assurance-maladie ou déléguer la demande à MediService.
2	Transmettre la garantie de prise en charge des coûts, ordonnance comprise, à contact@mediservice.ch (modèles d'ordonnance disponibles sur www.mediservice.ch – Médecin)
3	Prise de rendez-vous Si la première administration se fait en clinique ou au cabinet médical: <ul style="list-style-type: none"> – L'infirmier ou l'infirmière responsable prend rendez-vous auprès du secrétariat compétent à réception de l'ordonnance. La première séance dure environ 2 à 3 heures, selon la posologie. Il faut une salle appropriée où l'instruction peut se faire. Si la première administration a lieu directement au domicile de la patiente ou du patient: <ul style="list-style-type: none"> – L'infirmier ou l'infirmière responsable prend directement rendez-vous avec la patiente ou le patient.
4	L'infirmière ou l'infirmier de MediService procède à la commande initiale du médicament, du matériel supplémentaire et de la pompe (après concertation avec le cabinet / l'hôpital / le pharmacien d'hôpital et le patient ou la patiente). La première livraison du médicament, du matériel supplémentaire et de la pompe pour l'administration a lieu, après concertation, directement à l'hôpital ou au domicile du patient ou de la patiente. Les livraisons ultérieures par MediService se font généralement directement au domicile de la patiente ou du patient. La gestion autonome des commandes après une initiation au traitement réussie fait partie des instructions données à la patiente ou au patient. L'infirmière ou l'infirmier de MediService encadre la personne malade dans ce processus jusqu'à ce qu'elle soit autonome.
5	Les autres rendez-vous de suivi ont généralement lieu au domicile de la patiente ou du patient. L'infirmière ou l'infirmier instruit la patiente ou le patient à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'il ou elle puisse réaliser la perfusion sous-cutanée de manière autonome et sûre. Bien entendu, si nécessaire, les proches ou le personnel soignant d'autres services (établissement médico-social / service d'aide et soins à domicile) sont également formés par MediService et impliqués dans le traitement. À chaque rendez-vous, les signes vitaux de la patiente ou du patient sont surveillés. La fiche de surveillance est envoyée par e-mail au médecin responsable. Après le début du traitement (première visite) à domicile et après la clôture de la phase d'instruction, l'infirmière ou l'infirmier envoie un retour écrit au médecin .
6	Pendant toute la durée du traitement, l'infirmier ou l'infirmière maintient un contact par téléphone ou vidéo et/ou rend visite au patient ou à la patiente (environ tous les 6 mois ou selon les besoins).
7	En cas de questions pratiques ou de problèmes techniques , l'infirmière / l'infirmier reste joignable par téléphone ou par e-mail pour les patients et les cabinets médicaux. Là encore, le médecin reçoit un retour d'information par téléphone et/ou par écrit.